



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MERCREDI 24 JANVIER 2018 À 8 h 30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Ava L. Couch, Directrice générale
Shawn Labelle, Assistant-greffier

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-01-28

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 24 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-01-28

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of January 24, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du Règlement no 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018

RÉSOLUTION N° 18-01-29

Objet : Adoption du Règlement no 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018 a été précédé d'un avis de motion donné le 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1404-18 sur la taxation pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions du public

Aucun citoyen ne s'adresse au conseil.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-01-30

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION N° 18-01-29

Subject : Adoption of By-law No. 1404-18 concerning taxation for the Fiscal Year 2018

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1404-18 concerning taxation for the Fiscal Year 2018 was preceded by a notice of motion given on January 22, 2018.;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1404-18 concerning taxation for the Fiscal Year 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 18-01-30

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 8:30.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistant-greffier,

(s) Shawn Labelle

Shawn Labelle